



Règlement Foulées de l'île de Noirmoutier Vendée

Le comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence, il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement de l'épreuve.

Article 1 : Organisateurs

Les Foulées de l'île de Noirmoutier Vendée est une course nature organisée par Ile de Noirmoutier Triathlon(association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse noirmoutri1@gmail.com ou par téléphone au 0787603823

Article 2 : Date, horaires, circuits et accès zone départ

Les Foulées de l'île de Noirmoutier Vendée auront lieu le 29 mars 2026 à Noirmoutier-en-l'île. Elles sont composées de trois courses :

le semi-marathon Label FFA, le 10 km et le 4.5 km.

2.1 zones de départ et horaires

- Le 4.5 km : départ à 10h00 au parking de la plage des sableaux (course en autosuffisance)
- Le 10 km :départ à 10h00 au SPAR du village du Vieil (course en autosuffisance)
- Le Semi-marathon : : départ à 10h00 Avenue de Padron à côté du grand parking entrée Noirmoutier-en-l'île ,(au village du Vieil 11è km, ravitaillement en eau et à l'arrivée ravitaillement complet sucré, chaque participant devra posséder son ecocup)

2.2 Retraits des dossards

Le retrait des dossards est possible, salle Hubert Poignant à Noirmoutier en L'île

- Le samedi de 15h à 19h
- Le dimanche matin de 7h30 à 9h30

Obligation de présenter une pièce d'identité lors du retrait du dossard.

Les départs seront donnés sur les trois lieux de chaque course en simultané (10h) .

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Attention : Des navettes seront disponibles (type autocar pour le 10 kms et minibus pour le 4.5 kms) pour permettre de rejoindre le départ

2.3 Barrière horaire semi

Pour le semi marathon tout athlète passant au-delà de 2h30 au 17è km (camping Huttopia) devra obligatoirement retirer son dossard, quitter la course et s'il le souhaite monter dans le minibus « Fin de Course » ou finira sa course sous son entière responsabilité.

Article 3 : Conditions d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 4.5 km est ouvert à partir de la catégorie "minime" FFA (plus de 14 ans)
- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" FFA (plus de 16 ans).
- Le 21 km est ouvert à partir de la catégorie "juniors" FFA (plus de 18 ans).

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur les Foulées de l'île de Noirmoutier vendée à condition qu'ils aient plus de 14 ans révolu le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit un PPS de moins de 3 mois sans contre indication à la course à pieds en compétition

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur Njuko. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur ce même site. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 4.5 km : 10 euros non licenciés / 7 euros licenciés FFA jusqu'à la fermeture des inscriptions
- Le 10 km : 20 euros non licenciés / 15 euros licenciés FFA jusqu'à la fermeture des inscriptions
- Le 21 km : 30 euros non licenciés / 25 euros licenciés FFA jusqu' à la fermeture des inscriptions

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant via la plateforme d'échange *BIB2LIFE*

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement..

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Chronos Métron via des puces électroniques intégrées au dossard. Le logiciel de chronométrage sera : Chrono Métron. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 4.5 km les 3 premiers de la catégorie homme et femme
- Le 10 km les 3 premiers de la catégorie homme et femme
- Le 21 km : les 3 premiers de la catégorie homme et femme

Chaque concurrent reçoit un tee shirt (taille choisie lors de l'inscription) lors du retrait du dossard. Les classements définitifs seront diffusés le lendemain sur le site de la course

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne pourront pas demander à être remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au report des épreuves à une date ultérieure.

